



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- CRIQUET-OURCET- MONTAGNE – MME FADDI- AUCHENBAUM- FRASSIN-  
MM NUNES- GARDELLE- VIALA – MME BONNASSIEUX – MM DAGUZAN – RAMUSCELLO-  
VIALA- RICARD-VERNHES- BAZART-CURETTI- BRESSOLLES-COLOMBIER- AYRAL-MME VALERO-  
RABOU- ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK- MM BARBERA-MOULET-GALZIN-THOMAS- GAYRAUD

EXCUSES : MM MOLIERES- LENCOU -BOUTIE- MAZARS-ALBERT

PROCURATION : MM LAROCHE, absent a donné procuration à MM GARDELLE

MM DAGUZAN, absent a donné procuration à MM AYRAL

MM VANDENDRIESSCHE, absent a donné procuration à MME VALERO

**N° 2023/65**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023**

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le Budget Annexe 2023 de l'EHPAD Résidence La Grèze, à savoir un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) conformément à la notification du Département. A ce jour l'ARS n'a pas fait parvenir la notification du forfait soins pour l'année 2023. Une DM sera donc faite dès réception de cette notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à approuvé à la majorité (2 contres : MM GARDELLE - LAROCHE) :

- adopte l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2023 tel que présenté,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 081-200034056-20230411-2023\_65-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Thierry BARDOU

A blue ink signature of Thierry Bardou, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de séance,

Martine KAZIMIERCZAK

A blue ink signature of Martine Kazimierczak, featuring a series of vertical and diagonal strokes.